



ACTAPERCHE
Office notarial

HELENE
HUET-COUPIN
Notaire

MARIE-CHARLOTTE
MARCHANDEAU
Notaire

STANDARD
02 37 52 27 42

88, rue Saint-Hilaire
BP 70027
28402 Nogent-le-Rotrou Cedex

actaperche@notaires.fr

Ouvert du mardi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h
samedi jusqu'à 17h



Successeur de Maîtres
Bannier, Gourlay et Attal

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
titulaire d'un office notarial
SIREN 853 608 404
RCS Chartres

Tarifs appliqués

A l'Office Notarial ACTAPERCHE

Au 2 septembre 2022

EMOLUMENTS

Le tarif de la plupart des actes notariés est fixé par un décret :

L'article A. 444-174 du chapitre Ier du titre IV bis du livre IV de la partie arrêtés du code de commerce prévoit ce qui suit :

« Les remises prévues au cinquième alinéa de l'article L. 444-2 sont consenties par les notaires sur les émoluments proportionnels fixés à la sous-section 1 de la présente section selon les modalités suivantes :

1° Dans la limite d'un taux de remise maximal de 40 % applicable à la part d'émolument calculée sur les tranches d'assiette supérieures ou égales à 10 millions €, le cas échéant pour la portion fixée au III de l'article R. 444-10, pour les prestations mentionnées au II de cet article, portant sur la mutation ou le financement de biens ou droits à usage non résidentiel ou résidentiel social ou sur la mutation de parts, actions, ou biens exonérés de droits de mutation en application des articles 787 B et 787 C du code général des impôts ;

2° Dans la limite d'un taux de remise maximal de 10 % applicable à la part d'émolument calculée sur les tranches d'assiette supérieures ou égales à 150 000 €, pour les autres prestations ».

L'étude ACTAPERCHE a établi pour les seuls actes énumérés ci-dessous, les taux de remises qui seront pratiquées pour sa clientèle, sur la quote-part des émoluments lui revenant.

VENTE IMMOBILIERE

Biens immobiliers résidentiels

Tranches d'assiette	Taux de remise (pour la tranche concernée)
En dessous de 10.000.000 €	0 %
Au-dessus de 10.000.000 €	10 %

Biens immobiliers non résidentiels

Tranches d'assiette	Taux de remise (pour la tranche concernée)
En dessous de 10.000.000 €	0 %

Entre 10.000.000 € et 30.000,00 €	20 %
Au-dessus de 30.000,00 €	40 %

Financement aux professionnelles (prêt hypothécaire, affectation hypothécaire, actes courant quittance, mainlevées)

Tranches d'assiette	Taux de remise (pour la tranche concernée)
En dessous de 10.000.000 €	0 %
Entre 10.000.000 € et 15.000.000 €	10 %
Entre 15.000.000 € et 20.000.000 €	20 %
Entre 20.000.000 € et 30.000.000 €	30 %
Au-dessus de 30.000.000 €	40 %

Apport en société-transmission universelle de patrimoine ou fusion-absorption donnant lieu à mutation immobilière

Tranches d'assiette	Taux de remise (pour la tranche concernée)
En dessous de 10.000.000 €	0 %
Au-dessus de 10.000.000 €	40 %

Droit de la famille- donation et donation-partage

Tranches d'assiette	Taux de remise (pour la tranche concernée)
En dessous de 10.000.000 €	0 %
Au-dessus de 10.000.000 €	10 %

Certaines prestations ne sont pas tarifées. Pour celles-ci, vous serez informés du montant de nos honoraires, préalablement.

En matière d'honoraires la politique tarifaire de l'étude ACTAPEERCHE est la suivante :

HONORAIRES

TVA en vigueur : 20 %

En application de l'article L. 444-1, alinéa 3 du Code de Commerce,
Créé par la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015
Annexe 4-9, 4° du Code de Commerce,
Créé par Décret n° 2016-230 du 26 février 2016

Consultations/Complexité du dossier		
Consultations juridiques	100,00 € HT	120,00 € TTC
Accomplissement de démarches des difficultés apparues en cours du dossier	300,00 € HT	360,00 € TTC
Procurations/Procès-verbal d'assemblée générale		
Etablissement d'une procuration	28,00 € HT	33,60 € TTC
Etablissement d'un procès-verbal d'Assemblée Générale	100,00 € HT	120,00 € TTC
Récupération de pièces ou titres non remis par le client		
Frais de recherche/copie obtention de document et éventuellement pour préparer la vente	30,00 € HT	36,00 € TTC
Requête		
Etablissement d'une requête au juge des contentieux de la protection	100,00 € HT	120,00 € TTC
Testament		
Conseils pour l'établissement d'un testament olographe	83,34 € HT	100,00 € TTC
Etablissement de protocole d'accord		
Etablissement de projet pour acte de liquidation-partage ou pour donation ou pour donation-partage	100,00 € HT, soit 120,00 € TTC de l'heure avec un minimum de 208,34 € HT soit	250,00 € TTC
Successions		
Déclaration d'option du conjoint survivant	200,00 € HT	375,00 € TTC
Acte constatant l'absence d'opposition	150,00 € HT	180,00 € TTC
Convention de quasi-usufruit	833,34 € HT	1.000,00 € TTC
Etablissement de compte de répartition	150,00 € HT	180,00 € TTC
Renonciation à succession	100,00 € HT	120,00 € TTC
Déblocage assurance-vie/ déclaration partielle de succession	200,00 € HT	240,00 € TTC
Certificat successoral européen	500,00 € HT	600,00 € TTC

Etablissement et formalités juridiques européens	500,00 € HT	600,00 € TTC
Estimation des biens dépendant d'une succession	125,00 € HT	150,00 € TTC
Etablissement des déclarations fiscales du défunt	208,34 € HT	250,00 € TTC
Gestion d'un licenciement dans le cadre d'une succession	500,00 € HT	600,00 € TTC
Gestion de l'indivision successorale (paiement des factures et impôts, encaissements, etc)	5,00 € HT soit 6,00 € TTC par paiement et par encaissement, avec un minimum de 120,00 € HT soit 144,00 € TTC	
Rapatriement des fonds d'une succession	5,00 € HT soit 6,00 € TTC par paiement et par encaissement, avec un minimum de 120,00 € HT soit 144,00 € TTC	

Réactualisation de valeurs de biens immobiliers

Recherche de valeurs de références et actualisation des données	300,00 € HT de l'heure	360,00 € TTC de l'heure
---	------------------------	-------------------------

Société

Constitution de société	1.000,00 € HT	1.200,00 € TTC
Modification de société	1.000,00 € HT	1.200,00 € TTC
Mise à jour des statuts	320,00 € HT	384,00 € TTC
Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce et formalités consécutives	150,00 €	180,00 € TTC
Cession de parts sociales	2,5 % HT, soit 3% TTC du prix de cession, avec un minimum de 2.000,00 € HT soit 2.400,00 € TTC	
Cession de fonds de commerce, artisanal, agricole	2,5 % HT, soit 3% TTC du prix de cession, avec un minimum de 2.000,00 € HT soit 2.400,00 € TTC	
Etablissement d'un bail commercial	1 mois de loyer HT, Avec un minimum de 600,00 € HT soit 720,00 € TTC	
Etablissement d'un bail professionnel	1 mois de loyer HT, Avec un minimum de 600,00 € HT soit 720,00 € TTC	
Renouvellement d'un bail commercial	1 mois de loyer HT, Avec un minimum de 600,00 € HT soit 720,00 € TTC	

Renouvellement d'un bail professionnel	1 mois de loyer HT, Avec un minimum de 600,00 € HT soit 720,00 € TTC	
--	--	--

Déclarations fiscales

Etablissement de la déclaration d'impôt sur le revenu	208,33 € HT	250,00 € TTC
---	-------------	--------------

Ventes immobilières

Préparation et rédaction d'un compromis	208,33 € HT	250,00 € TTC
---	-------------	--------------

Demande d'un certificat d'urbanisme opérationnel	30,00 € HT par demande	36,00 € TTC par demande
--	---------------------------	----------------------------

Résiliation d'assurance habitation	30,00 € HT	36,00 € TTC
------------------------------------	------------	-------------

Etablissement de compte de répartition	1 % HT, soit 1,20 % TTC de l'actif brut avec un minimum de 150,00 € HT soit 180,00 € TTC	
--	--	--

Rédaction d'une convention de substitution	30,00 € HT	36,00 € TTC
--	------------	-------------

Etablissement d'une convention d'indivision fixant les proportions d'acquisition de chacun	150,00 € HT	180,00 € TTC
--	-------------	--------------

Règlement de certains créanciers (remboursement de crédit-relais, créanciers saisissants ou ATD)	250,00 € HT	300,00 € TTC
--	-------------	--------------

Locations immobilières

Etablissement d'un état des lieux	70,00 € HT	84,00 € TTC
-----------------------------------	------------	-------------

Gestion locative	6 % HT de toutes sommes encaissées + TVA	
------------------	---	--

Négociations immobilières

Négociation immobilière pour un prix de vente en-dessous de 200.000,00 €	6 % TTC du prix de vente	
--	--------------------------	--

Négociation immobilière pour un prix de vente au -dessous de 200.000,00 €	5 % TTC du prix de vente	
---	--------------------------	--

Autres prestations non mentionnées

Toute autre prestation non mentionnée pourra faire l'objet d'un honoraire complémentaire.

Frais de déplacement

Déplacement pour signature d'acte : < à 300 km (A/R)	Non facturé
Déplacement pour signature d'acte : > à 300 km (A/R)	1 € TTC/Km
Autres déplacements : Montant minimum incluant un déplacement de 15 km	96 € TTC
Au-delà par tranche de 15 km	24 € TTC